

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

ANSM

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2015-331 du 13 novembre 2015 portant habilitation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

NOR : AFSM1530842S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2008-06 du 25 janvier 2008 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2010-56 du 4 février 2010 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2013-407 du 18 novembre 2013 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2013-415 du 27 novembre 2013 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2013-417 du 3 décembre 2013 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2013-432 du 18 décembre 2013 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé;

Vu la décision DG n° 2014-33 du 7 février 2014 portant désignation d'inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, sont habilités à la recherche et à la constatation d'infractions pénales les inspecteurs de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont les noms suivent:

M. Thierry MAILLET, docteur en biophysicochimie moléculaire, à compter du 18 novembre 2015.

Mme Sabine BENOLIEL, docteur en pharmacie, à compter du 27 novembre 2015.

M. Philippe DUPONT, pharmacien, à compter du 3 décembre 2015.

Mme Florence DESCAMPS-DELESALLE, docteur en pharmacie, à compter du 18 décembre 2015.

Mme Vanessa PICOT, ingénieur biochimiste contractuel, à compter du 25 janvier 2016.

Mme Catherine FUENTES, ingénieur contractuel, à compter du 4 février 2016.

M. Thierry MONTEIL, docteur en chimie organique contractuel, à compter du 4 février 2016.

M. Olivier PIAT, inspecteur contractuel, à compter du 4 février 2016.

Mme Isabelle PONS, docteur en biologie moléculaire et biotechnologies contractuel, à compter du 4 février 2016.

M. Thomas ERLICH, docteur en pharmacie contractuel, à compter du 7 février 2016.

Mme Anne-Elisabeth LIEOU, docteur en pharmacie contractuel, à compter du 7 février 2016.

Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Fait le 13 novembre 2015.

Le directeur général,
DR D. MARTIN